

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet : Enquête publique relative au déclassement d'une partie du domaine public cadastrée AS 156 située allée des Galants Courts**

**Le Maire de la Commune d'Evry-Courcouronnes,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-19

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L. 141-3, R. 141-4 à R. 141-10,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2141-1,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L. 134-1 à L. 134-2 et R. 134-5 à R. 134-32,

VU le plan de la parcelle soumise à enquête publique,

VU les pièces du dossier d'enquête publique,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AS 156 appartenant au domaine public correspondant à l'allée des Galants Courts,

CONSIDERANT que le projet de renouvellement urbain du quartier des Pyramides est découpé en trois secteurs dont le secteur Miroirs-Desaix,

CONSIDERANT que préalablement à la cession par la Commune de la parcelle cadastrée AS 156 d'une superficie de 1 755 m<sup>2</sup>, il y a lieu de procéder à son déclassement et d'ouvrir une enquête publique concernant l'allée,

## ARRÊTE

**Article 1** : Il sera procédé sur le territoire de la commune d'Evry-Courcouronnes à une enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AS 156 d'une superficie de 1 755 m<sup>2</sup> pour l'incorporer dans le domaine privé communal, en vue de son aliénation à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**Article 2** : Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 15 avril 2024 au lundi 29 avril 2024, le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie annexe de Courcouronnes Centre - Direction de l'Urbanisme, 2 rue Paul Puech, afin que le public puisse en prendre connaissance, aux heures ci-après :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'avis d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la Ville.

**Article 3** : Monsieur Michel GARCIA est nommé Commissaire enquêteur pour cette enquête.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations écrites ou orales, lors des permanences organisées aux lieux et horaires suivants :

▷ Mairie annexe de Courcouronnes Centre, 2 rue Paul Puech - le lundi 15 avril 2024 de 9h00 à 12h00,

▷ Hôtel de Ville, place des Droits de l'Homme et du Citoyen - le samedi 27 avril 2024 de 9h00 à 12h00.

**Article 4** : Pendant le délai fixé à l'article 2, les observations, propositions et contre-propositions sur le projet présenté pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête déposé à la mairie annexe de Courcouronnes Centre - direction de l'Urbanisme, 2 rue Paul Puech, soit adressées par écrit au Commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête :

▷ Par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur Michel GARCIA, Commissaire enquêteur

HOTEL DE VILLE - place des Droits de l'Homme et du Citoyen - Direction de l'Urbanisme - 91000 Evry-Courcouronnes

▷ Par courrier électronique à l'adresse :

[ENQUETEPUBLIQUE.VOIRIE@evrycourcouronnes.fr](mailto:ENQUETEPUBLIQUE.VOIRIE@evrycourcouronnes.fr)

**Article 5** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre, et entendra toutes les personnes qui lui paraîtront utile de consulter.

Monsieur le Commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

**Article 6** : Monsieur le Commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire d'Evry-Courcouronnes le dossier avec le rapport d'enquête et ses conclusions dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 7** : Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête sera publié par voie d'affiches dans la commune d'Evry-Courcouronnes, aux lieux habituels d'affichage administratif.

L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par Monsieur le Maire.

Un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est inséré, en caractères apparents, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et judiciaires, au moins quinze jours avant le début de l'enquête.

**Article 8** : Copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie annexe de Courcouronnes Centre - Direction de l'Urbanisme, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 9** : Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement du domaine public. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de déclassement.

**Article 10** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit. Ce recours contentieux peut être formulé par voie dématérialisée via l'application « télerecours citoyens » (accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 11** : Le présent arrêté est exécutoire à partir de sa notification, de son affichage et de son envoi en Préfecture.

**Article 12** : L'ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne.

Fait à Evry-Courcouronnes, le

Signé électroniquement par :  
Stéphane BEAUDET  
Date de signature : 14/03/2024  
Qualité : MAIRE  
D'EVRY-COURCOURONNES

